

AVIS DE MARCHÉ

Département(s) de publication : **03**
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Gannat.

Correspondant : PETAT Julie, 26, place Hennequin 03800 Gannat tél. : 04-70-47-67-20

Courriel : petat.j@ccspsl.fr

Adresse internet : <https://www.ville-gannat.fr/>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://ville-gannat.e-marchespublics.com>.

Objet du marché : **TRAVAUX D'ELAGAGE**

Caractéristiques principales :

Travaux d'élagage nécessaire à l'entretien d'arbres publics pour la Ville de Gannat

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) .Durée d'exécution : 1 mois

L'exécution aura lieu durant le mois d'octobre 2022.

Refus des variantes.

à compter du 03 Octobre 2022 et jusqu'au 03 Novembre 2022

Cautionnement et garanties exigés :Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds propres

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché .Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur

public :

-Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

-Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) .

-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

-Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

-Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

-Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (*disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>*).

-Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (*disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>*).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 29 Juillet 2022 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : **2022-06**

Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement en téléchargement au lien suivant : <https://www.e-marchespublics.com/>

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites seront effectuées le mercredi 20 juillet 2022 à 9h00.

Il convient de prendre rendez-vous auprès de Monsieur Olivier BEAUVOIR aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 06.89.96.50.24.

Mail : olivier.beauvoir@ville-gannat.fr

Une attestation vous sera remise lors de la visite. Cette attestation sera à remettre avec les autres pièces de l'offre lors de du dépôt sur la plateforme.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.e-marchespublics.com/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Date d'envoi du présent avis à la publication .04 Juillet 2022.